



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **JSC Sécurité Sàrl**, Rue des Alpes 51, 1023 Crissier
2. Déclaration de faillite: 10.07.2014
3. Suspension de faillite: 20.11.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.12.2014
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: toute activité dans le domaine de la sécurité et de la surveillance (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.16
1014 Lausanne Adm cant

01842137

